



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

APPEL A COTISATION

Cher Ami,

nous avons le plaisir de solliciter, le règlement de la cotisation AFYT pour 2024.

Les montants des cotisations ont été maintenus comme suit lors de l'Assemblée Générale 2023 : avec *séparation de la participation personnelle comme membre de l'AFYT, des frais d'obtention d'un certificat de jauge pour un yacht*

- Membres armateurs ou amateurs : (sans opération de jauge) **30 Euro**,
- Jauge renouvellement (en plus de la cotisation membre) : **+70 Euro**, (total : 100 Euro)
membre ayant un certificat de jauge 2023
- Jauge pour la première année (en plus de la cotisation membre): **+140 Euro**, (total : 170 Euro)
membre n'ayant pas de certificat de jauge en 2023

→ [Pavillon de classe CIM](#) : si déjà fourni en 2023 mais perdu : merci d'ajouter 20 Euro

Les règlements sont à transmettre à :

AFYT - Roger GIBERT
Les frênes, chemin Sainte Anne
83990 – Saint-Tropez

Contact Roger :
mob +33 (0)6 20 41 24 66

par chèque (français) ou en espèces

Le règlement peut aussi être fait par
virement bancaire :

IBAN : FR76 3007 7049 2918 5201 0020 023
BIC : SMCTFR2A

Les références du virement devront être
impérativement transmises par e-mail à
Roger : ar.gibert@wanadoo.fr

Société Marseillaise de Crédit 				Titulaire du compte : A.F.Y.T.	
				Libellé du sous-compte : COMPTE COURANT	
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation	
30077	04929	18520100200	23	SAINT TROPEZ	
IBAN : FR76 3007 7049 2918 5201 0020 023				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé	
BIC : SMCTFR2A					

Merci, et bonne saison...

www.afyt.fr